

L'interprétation de la participation électorale requiert une comparaison dans l'espace (entre pays démocratiques ou non, entre systèmes politiques) et dans le temps (évolution du droit de suffrage), qui appréhende le constat, deux siècles après les travaux de Tocqueville, d'une tendance générale à la montée de l'abstention dans les sociétés capitalistes et démocratiques.

## 1. Les règles de calcul et de décompte des taux liés à la participation électorale

En France, l'électorat est constitué de citoyens remplissant quatre conditions (**doc.1**) : disposer de la nationalité française, avoir la majorité politique, jouir des droits civils et politiques, être inscrits sur la liste électorale de sa commune de rattachement. Mais la proclamation du résultat des élections dépend d'un certain nombre de règles.

### **Les étapes du décompte électoral**

La participation électorale correspondant – toujours en France – au taux d'électeurs inscrits qui ont choisi de voter plutôt que de s'abstenir. Ainsi, on peut distinguer six catégories de citoyens concernés par une élection : les votants potentiels (qui remplissent les conditions pour voter), les inscrits sur les listes électorales, les abstentionnistes (inscrits qui ne sont pas allés voter), et les votants, qui ont déposé dans l'urne trois types de bulletins (blanc, nul, valide). Seule la troisième catégorie de bulletins correspond aux *suffrages exprimés*, qui représentaient lors du second tour de l'élection présidentielle de 2017 65,97% des inscrits et 88,48% des votants (**doc.2**).

### **Trois types de comportements électoraux non comptabilisés**

En France, en amont, les non-inscrits, et en aval les votes blancs et nuls ne sont pas comptabilisés pour rendre compte des préférences exprimées par la participation électorale.

#### *L'inscription sur les listes électorales*

Depuis 1997, les jeunes de 18 ans sont inscrits automatiquement, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 un nouveau système de gestion des listes électorales, le Répertoire Électoral Unique (REU, Cf. **doc.3**), a pour mission de centraliser toutes les modifications réalisées sur les listes électorales. L'objectif principal est de lutter contre l'abstention en réduisant le nombre des non-inscrits. Des enquêtes ont montré que le taux de non-inscrits était relativement constant, environ 10% des électeurs potentiels.

#### *Comment comptabiliser l'abstention ?*

Le taux d'abstention dépend d'abord du système électoral national. Ainsi, si en France ce taux est calculé par rapport au nombre d'inscrits sur les listes électorales, aux États-Unis il est rapporté au nombre de votants potentiels (remplissant les conditions légales du vote), ce qui a tendance à en augmenter le résultat (**doc.7**).

#### *La discussion sur le statut des bulletins blancs et nuls*

Les votes blancs et nuls sont préalablement retirés des suffrages exprimés, leur signification politique est donc ignorée, ce qui fait débat, une loi du 21 février 2014 se limitant à décompter séparément les **bulletins blancs** (**doc.4**).

## 2. L'interprétation des taux de participation selon les pays

### **La différenciation entre pays autoritaires et démocratiques**

Des taux de participation très élevés peuvent s'observer aussi bien dans des pays autoritaires ou dictatoriaux lors de **plébiscites**, c'est-à-dire de référendums portant sur une question unique liée à un changement de régime (en 1802 et 1804, légitimation du Consulat à vie et de l'Empire) ou organisés comme présentant un enjeu personnel, que dans le fonctionnement normal de pays démocratiques. Dans le second cas, c'est la culture politique nationale, les modalités du vote et son enjeu qui expliquent les scores (Cf. **doc.6**).

### **Le vote comme « technique de gouvernement »**

La manière de désigner les gouvernants influe sur les résultats de l'élection. Le vote peut être **direct ou indirect** (dans le second cas le citoyen choisit des grands électeurs qui désignent le titulaire du rôle politique comme à l'élection présidentielle américaine ou sénatoriale française) ; il peut être **obligatoire ou non** (**doc. 6**), modalité qui peut se révéler incitative (Belgique, Luxembourg, ou encore Australie) ou non (Chypre) ; il peut plus ou moins efficacement garantir le caractère **secret** du scrutin (présence d'isoloir, contrôle effectif de l'identité du votant).

## 3. L'IMPACT DE L'AUGMENTATION DE LA POPULATION VOTANTE

### **Le processus historique d'augmentation de la proportion d'électeurs dans une population**

L'Extension progressive du droit de suffrage, notion plus précise et neutre que le droit de vote (souvent associé au suffrage universel masculin) a élargi le collège électoral à de nouvelles fractions de la population (femmes, majorité à 18 ans, vote des ressortissants de l'UE), rendant la représentation plus effective (**doc.7**).

Herbert Tingsten, politiste suédois, a montré, sur la base d'enquêtes dans les pays d'Europe du Nord, qu'après l'instauration du suffrage universel masculin, puis féminin, il s'en suivait une période initiale de croissance de l'abstention d'une dizaine d'années correspondant à la nécessité d'un apprentissage politique.

#### 4. L'INTERPRETATION DE L'ABSTENTIONNISME

##### **La fréquence de l'abstentionnisme**

L'abstentionnisme est *permanent* seulement pour une minorité d'électeurs, notamment ceux que Daniel Gaxie dans son ouvrage classique *Le cens caché* désigne comme étant « hors-jeu », c'est-à-dire qui s'auto-excluent de la participation politique par défaut de capital culturel et de politisation. Mais il est en général *épisodique* et concerne surtout les élections européennes (**doc.8**).

##### **Les raisons de l'abstention**

On peut distinguer l'abstention passive, sociologique, qui traduit un manque d'intérêt pour la politique associé à un sentiment d'incompétence, et une abstention active, idéologique, qui témoigne d'une hostilité à l'égard d'un gouvernement ou bien un scepticisme devant la valeur ou la légitimité de la procédure électorale.